
**Systèmes de management de
l'énergie — Lignes directrices pour
la mise en oeuvre, la maintenance
et l'amélioration d'un système de
management de l'énergie de
l'ISO 50001**

*Energy management systems — Guidance for the implementation,
maintenance and improvement of an ISO 50001 energy
management system*

Document Preview

ISO 50004:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a0e5be9c-4e1d-4df6-b0ac-4bb0a192e4f9/iso-50004-2020>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 50004:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a0e5be9c-4e1d-4df6-b0ac-4bb0a192e4f9/iso-50004-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a0e5be9c-4e1d-4df6-b0ac-4bb0a192e4f9/iso-50004-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes, définitions et abréviations	1
3.1 Termes et définitions.....	1
3.2 Abréviations.....	1
4 Contexte de l'organisme	2
4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte.....	2
4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées.....	3
4.3 Détermination du domaine d'application du système de management de l'énergie.....	5
4.4 Système de management de l'énergie.....	5
5 Leadership	6
5.1 Leadership et engagement.....	6
5.2 Politique énergétique.....	8
5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme.....	9
6 Planification	9
6.1 Actions face aux risques et opportunités.....	9
6.2 Objectifs, cibles énergétiques, et planification des actions pour les atteindre.....	10
6.3 Revue énergétique.....	12
6.3.1 Généralités.....	12
6.3.2 Analyse de l'usage et de la consommation énergétiques.....	12
6.3.3 Identification des UES à partir de l'analyse.....	14
6.3.4 Actions liées aux UES.....	15
6.3.5 Détermination et priorisation des opportunités potentielles d'amélioration de la performance énergétique.....	16
6.3.6 Estimation de l'/des usage(s) et de la consommation énergétiques futurs.....	18
6.4 Indicateurs de performance énergétique.....	19
6.5 Situation énergétique de référence.....	20
6.6 Planification de collecte de données énergétiques.....	22
7 Support	23
7.1 Ressources.....	23
7.2 Compétences.....	23
7.3 Sensibilisation.....	24
7.4 Communication.....	25
7.5 Informations documentées.....	27
7.5.1 Généralités.....	27
7.5.2 Création et mise à jour.....	28
7.5.3 Maîtrise des informations documentées.....	28
8 Exploitation	29
8.1 Planification et maîtrise opérationnelles.....	29
8.2 Conception.....	31
8.3 Approvisionnement.....	32
9 Évaluation des performances	34
9.1 Suivi, mesure, analyse et évaluation de la performance énergétique et du SMÉ.....	34
9.1.1 Généralités.....	34
9.1.2 Évaluation de la conformité aux exigences légales et autres exigences.....	35
9.2 Audit interne.....	35
9.3 Revue de direction.....	36
10 Amélioration	37

10.1	Non-conformité et actions correctives.....	37
10.2	Amélioration continue.....	38
Bibliographie		40

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 50004:2020](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/a0e5be9c-4e1d-4df6-b0ac-4bb0a192e4f9/iso-50004-2020)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/a0e5be9c-4e1d-4df6-b0ac-4bb0a192e4f9/iso-50004-2020>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 301, *Management de l'énergie et économies d'énergie*. <http://catalog/standards/iso/a0e5be9c-4e1d-4df6-b0ac-4bb0a192e4f9/iso-50004-2020>

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 50004:2014), qui a fait l'objet d'une révision technique. Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- le document a été restructuré selon la structure-cadre (HLS) pour les normes de système de management (NSM), afin de garantir un haut niveau de compatibilité avec d'autres NSM, y compris l'ajout du contexte de l'organisme et des risques^[12];
- mise en avant plus forte du rôle de la direction;
- clarification au sujet de l'exclusion de certains types d'énergie;
- clarification de la revue énergétique;
- ajout de détails sur le plan de collecte de données énergétiques et exigences associées (précédemment plan de mesure de l'énergie);
- clarification du texte relatif aux IPÉ et SER afin de permettre une meilleure compréhension de ces concepts;
- ajout d'exemples basés sur l'expérience de la mise en œuvre;
- modification du format afin de supprimer les cadres d'aide pratique et d'intégrer les informations dans le texte;
- suppression des annexes.

ISO 50004:2020(F)

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh Standards (<https://standards.itih.ai>) Document Preview

ISO 50004:2020

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/a0e5be9c-4e1d-4df6-b0ac-4bb0a192e4f9/iso-50004-2020>

Introduction

Le présent document fournit des recommandations pratiques pour l'application des exigences relatives à un système de management de l'énergie (SMÉ) basées sur l'ISO 50001. Il montre à l'organisme comment adopter une démarche méthodique pour obtenir l'amélioration continue du SMÉ et de la performance énergétique. Le présent document n'est pas prescriptif. Chaque organisme peut déterminer la meilleure démarche pour appliquer les exigences de l'ISO 50001. Il est recommandé à l'utilisateur de se servir de ce document en parallèle avec l'ISO 50001 et ses annexes.

Le présent document fournit des recommandations à des utilisateurs ayant différents niveaux de management de l'énergie, de consommation d'énergie et d'expérience en SMÉ. Chaque article explique comment un organisme peut aborder une partie d'un SMÉ. Des outils pratiques, des méthodes, des stratégies et des exemples sont proposés pour aider les organismes à mettre en œuvre un SMÉ et à améliorer continuellement la performance énergétique. Les exemples et démarches présentés dans le présent document sont fournis uniquement à titre d'illustration. Ils n'ont pas pour objectif de représenter les seules possibilités, et ils ne conviennent pas non plus forcément à tous les organismes. Dans la mise en œuvre, le maintien ou l'amélioration d'un SMÉ, il est important que les organismes sélectionnent les démarches adaptées à leurs besoins.

Le management de l'énergie s'avère durable et plus efficace lorsqu'il est intégré aux processus généraux d'un organisme (par ex. exploitation, finance, qualité, maintenance, ressources humaines, achats, santé, sécurité et politique environnementale).

L'ISO 50001 peut être intégrée à d'autres normes de systèmes de management (NSM), telles que l'ISO 9001, l'ISO 14001, l'ISO 45001 et l'ISO 55001. L'intégration peut avoir un effet positif sur la culture d'entreprise et la pratique commerciale, en incorporant le management de l'énergie aux pratiques quotidiennes, en améliorant l'efficacité opérationnelle et en réduisant les coûts opérationnels liés au système de management. L'HLS commune des NSM soutient cette intégration^[12].

L'implication et l'engagement permanents de la direction sont essentiels pour la mise en œuvre effective, la maintenance et l'amélioration du SMÉ, et pour l'amélioration continue de la performance énergétique. La direction générale veille à l'alignement du SMÉ avec l'orientation stratégique de l'organisme et démontre son engagement par des actions garantissant l'allocation en continu de ressources, y compris humaines, pour la mise en œuvre et le maintien du SMÉ dans la durée.

Systèmes de management de l'énergie — Lignes directrices pour la mise en oeuvre, la maintenance et l'amélioration d'un système de management de l'énergie de l'ISO 50001

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des recommandations pratiques et des exemples pour établir, mettre en oeuvre, maintenir et améliorer un système de management de l'énergie (SMÉ) conformément à la démarche méthodique de l'ISO 50001:2018. Les recommandations du présent document sont applicables à tout organisme.

Le présent document ne fournit pas de lignes directrices sur la manière d'élaborer un système de management intégré.

Bien que les recommandations du présent document soient en cohérence avec les exigences de l'ISO 50001:2018, il ne fournit pas d'interprétation de ces exigences.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 50001:2018, *Systèmes de management de l'énergie — Exigences et recommandations pour la mise en oeuvre*

3 Termes, définitions et abréviations

3.1 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 50001:2018 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.2 Abréviations

SER	situation énergétique de référence
SMÉ	système de management de l'énergie
IPÉ	indicateur de performance énergétique
GES	gaz à effet de serre
HLS	structure-cadre

CVC	chauffage, ventilation et climatisation
NSM	norme de systèmes de management
PDCA	«Plan-Do-Check-Act»
PESTEL	analyse de politique, économie, social, technologie, environnement, législation
UÉS	usage énergétique significatif
FFOM	analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces
TDODAR	«time, diagnose, options, decide, act/assign, review»

4 Contexte de l'organisme

4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte

Le présent paragraphe consiste à déterminer les enjeux stratégiques, c'est-à-dire les enjeux susceptibles d'influencer, de manière positive ou négative, les résultats recherchés du SMÉ. La détermination de ces enjeux (à la fois en interne et en externe) sert à relier le SMÉ à l'orientation stratégique et aux objectifs de l'organisme.

EXEMPLE 1 Des exemples d'enjeux internes incluent notamment:

- l'orientation stratégique et le management organisationnel;
- les processus, systèmes et facteurs opérationnels;
- l'âge et l'état de l'équipement et des systèmes;
- les indicateurs de performance de l'organisme;
- la situation financière de l'organisme;
- la structure organisationnelle et la hiérarchie;
- les connaissances des salariés et la culture de l'organisme;
- la mission et la vision de l'entreprise.

EXEMPLE 2 Des exemples d'enjeux externes incluent notamment:

- les aspects économiques et financiers;
- la sécurité de l'approvisionnement en énergie;
- les aspects technologiques;
- les aspects culturels, sociaux et politiques;
- les aspects géographiques;
- les exigences légales/autres;
- les aspects environnementaux;
- les restrictions sur la consommation énergétique;
- les circonstances naturelles et concurrentielles.

Une bonne compréhension du contexte d'un organisme aide à établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer en continu le SMÉ et la performance énergétique de l'organisme. Comprendre le contexte favorise la discussion entre la direction et les parties intéressées concernées (voir 4.2) et garantit que

les changements de situation et autres enjeux sont abordés au bénéfice du SMÉ. La compréhension des objectifs et de la culture de l'organisme fait partie intégrante de ce processus, ce qui permet d'aligner le SMÉ avec les pratiques et les démarches privilégiées par l'organisme pour mener ses activités. Les résultats de ce processus servent à planifier, à mettre en œuvre et à exploiter le SMÉ de manière à apporter une amélioration continue à l'organisme. La direction est la mieux placée pour garantir que le SMÉ reflète ce contexte organisationnel, et qu'il apporte les bénéfices attendus à l'organisme. Les enjeux internes et externes évoluent au fil du temps. Pour garantir que le contexte est actualisé, l'organisme peut réaliser des examens de son contexte à des intervalles planifiés et au travers d'activités telles que la revue de direction.

Les organismes peuvent aborder cette exigence par des discussions et des conversations structurées et en consultant des sources d'information. Au niveau stratégique, des outils tels que l'analyse FFOM, l'analyse PESTEL ou l'analyse TDODAR peuvent être utilisés pour l'identification et l'évaluation des enjeux contextuels. Une démarche plus simple, comme le brainstorming, peut être utile aux organismes, en fonction de la taille et de la complexité de leurs activités. Les processus et les résultats des processus utilisés pour évaluer le contexte de l'organisme peuvent être considérés comme nécessaires pour l'efficacité du SMÉ, et peuvent être conservés comme des informations documentées. Il convient que les déclencheurs et la fréquence d'examen pour conduire ces processus soient également définis dans les informations documentées.

4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées

Ce paragraphe vise à garantir que l'organisme structure un cadre formel pour identifier et répondre aux besoins et attentes des parties intéressées internes et externes.

Un organisme détermine les parties intéressées pertinentes pour sa performance énergétique ou pour son SMÉ. Les parties intéressées peuvent être internes (par exemple, des salariés liés aux UES qui ont une incidence sur la performance énergétique, une équipe de management de l'énergie qui a une incidence sur la performance du SMÉ) ou externes (par exemple, des fournisseurs d'équipements qui pourraient avoir une incidence sur la performance énergétique, des clients qui pourraient être perçus comme étant affectés par la performance énergétique de l'organisme).

On attend de l'organisme qu'il acquière une compréhension suffisante des besoins et attentes exprimés par les parties intéressées internes et externes qui ont été déterminées comme concernées par l'organisme. Une bonne compréhension de ces besoins et attentes devrait suffire pour répondre aux exigences de l'organisme.

Les exigences légales reflètent des besoins et des attentes qui sont obligatoires car intégrés dans des lois, des réglementations, des permis et des autorisations par décision gouvernementale ou juridique. Les exigences légales se rapportent à des exigences obligatoires relatives à un usage énergétique de l'organisme, sa consommation énergétique et son efficacité énergétique.

EXEMPLE 1 Des exemples d'exigences légales incluent notamment:

- les exigences légales locales, d'État, régionales, nationales et internationales;
- les normes de performance énergétique concernant les équipements, exigées par la loi;
- les exigences réglementaires d'évaluation de la performance énergétique ou d'audits énergétiques;
- les codes de construction liés à l'énergie et les exigences en matière de construction;
- les codes de stockage, de distribution et de transport de l'énergie;
- les normes minimales d'efficacité énergétique;
- l'interdiction ou la limitation de l'utilisation d'une énergie particulière dans un but particulier;
- les codes d'installation du type d'énergie.

D'autres exigences peuvent se rapporter à des accords ou des initiatives volontaires, à des dispositions contractuelles ou à des exigences du groupe auxquelles l'organisme souscrit, concernant l'efficacité

énergétique, les usages et la consommation énergétiques. D'autres exigences ne deviennent des exigences de l'organisme qu'une fois que celui-ci les adopte.

EXEMPLE 2 Des exemples d'autres exigences incluent notamment:

- les lignes directrices ou exigences organisationnelles;
- les accords avec les clients ou fournisseurs;
- les accords avec le «bureau central»;
- les lignes directrices de caractère non réglementaire;
- les principes ou codes de conduite volontaires;
- les accords énergétiques volontaires;
- les exigences des associations professionnelles;
- les accords passés avec des associations ou des organisations non gouvernementales;
- les engagements publics de l'organisme ou de son organisme parent;
- les spécifications minimales volontaires pour la performance énergétique émises par le gouvernement ou des agences privées;
- les limites de réseau sur la fourniture en électricité ou gaz, ou les limites sur les exportations d'électricité sur le réseau.

L'organisme peut consulter les parties intéressées ou recourir à d'autres méthodes pour répartir leurs besoins et exigences en catégories. Une première catégorie peut être des informations sur les exigences légales et les autres exigences, que l'on peut obtenir à partir de diverses sources, comme les services juridiques internes, le gouvernement ou d'autres sources officielles, les conseillers, organismes professionnels et divers organismes de réglementation. Si l'organisme dispose déjà d'un processus servant à déterminer les exigences légales, celui-ci peut être utilisé pour identifier et accéder aux exigences légales concernant l'énergie. Il convient que le processus employé pour identifier les exigences légales soit clair et qu'il y figure une description de la façon dont la conformité est évaluée et assurée. Des recommandations sur l'évaluation de la conformité sont fournies en [9.1.2](#).

Tenir compte assez tôt des exigences légales et autres peut aider l'organisme à identifier les données s'y rapportant, requises et abordées dans la revue énergétique. Il peut être utile d'établir et de maintenir une liste, une base de données, un système d'enregistrement des exigences légales et autres, de sorte que leurs implications puissent être prises en compte pour d'autres parties du SMÉ, comme les UES, la maîtrise opérationnelle, les enregistrements et la communication.

Une deuxième catégorie peut regrouper les besoins et les exigences des parties intéressées que l'organisme fait siens de façon volontaire. Par exemple, un organisme peut considérer que l'amélioration de la performance énergétique (telle qu'elle est présentée par une partie intéressée externe) apporte à l'organisme des avantages commerciaux et choisir d'adopter les recommandations de la partie intéressée externe.

Comme les besoins et les exigences des parties intéressées peuvent varier avec le temps, l'organisme peut inclure un examen périodique des besoins et exigences qui ont été intégrés dans le SMÉ. Cet examen peut alerter l'organisme sur des points tels que:

- a) changements des exigences, légales et autres, applicables;
- b) changements dans les activités de l'organisme susceptibles d'affecter les exigences applicables;
- c) changements dans les besoins et recommandations des parties intéressées externes;
- d) changements d'équipements ou de technologie susceptibles d'impliquer de nouvelles exigences de fonctionnement et de maintenance.

4.3 Détermination du domaine d'application du système de management de l'énergie

Ce paragraphe vise à garantir que l'organisme définit le domaine d'application et le périmètre du SMÉ, ce qui lui permet de concentrer ses efforts et ses ressources sur le management de l'énergie et l'amélioration de la performance énergétique. Le domaine d'application et le périmètre peuvent changer avec le temps, en raison de l'amélioration de la performance énergétique, des changements organisationnels ou d'autres circonstances. Le SMÉ est revu et mis à jour en tant que de besoin, afin de tenir compte des changements. Les points à prendre en compte lors de la définition du domaine d'application et du périmètre figurent dans le [Tableau 1](#).

Tableau 1 — Questions relatives au domaine d'application et au périmètre

Questions relatives au domaine d'application	Questions relatives au périmètre
Quelles opérations et activités y figurent?	Quelles parties du site sont comprises?
L'énergie destinée au transport est-elle comprise?	Quels équipements sont inclus?
D'autres vecteurs sont-ils inclus, par exemple l'eau et des gaz tels que l'hydrogène ou l'azote?	Quels bâtiments, systèmes et processus sont inclus?
Qui constitue la direction au sein du domaine d'application du SMÉ et du périmètre définis?	D'autres sites sont-ils inclus?
Comment les processus externalisés sont-ils pris en compte?	Quels emplacements ou parties du site ne sont pas comprises?
Tous les types d'énergie approvisionnés par l'organisme sont-ils inclus?	Des mesures des données énergétiques sont-elles disponibles pour le périmètre choisi?
L'autorité nécessaire à la maîtrise peut-elle être démontrée pour le domaine d'application choisi?	

Généralement l'équipe de management de l'énergie élabore le domaine d'application et le périmètre documentés du SMÉ à partir des informations fournies par la direction au sujet des activités et des limites physiques ou organisationnelles à couvrir par le SMÉ.

Le domaine d'application et le périmètre du SMÉ peuvent être documentés sous tout type de format. Par exemple, ils peuvent être présentés sous la forme d'une simple liste, d'une carte, d'un schéma, ou d'une description écrite indiquant ce qui est inclus dans le SMÉ.

4.4 Système de management de l'énergie

Ce paragraphe a pour objectif de veiller à ce que l'organisme détermine et mette en œuvre les processus nécessaires à l'amélioration continue. Cela inclut les processus nécessaires à la mise en œuvre effective et à l'amélioration continue du système, comme les audits internes, revues de direction et autres. Cela inclut également les processus nécessaires pour quantifier et analyser la performance énergétique.

Le niveau auquel les processus doivent être déterminés et détaillés peut varier en fonction du contexte de l'organisme.

L'ISO 50001:2018 utilise la démarche de l'ISO commune aux NSM, lorsque l'objectif consiste à favoriser la cohérence et l'alignement des NSM en fournissant une HLS unificatrice et validée, un texte de base, des termes communs et des définitions de base identiques. Cela sera particulièrement utile pour les organismes qui choisissent de mettre en œuvre un système de management unique (parfois appelé «intégré») qui peut satisfaire simultanément les exigences de plusieurs normes de système de management. L'HLS n'a pas pour but de fournir un ordre séquentiel des activités à entreprendre lors du développement, de la mise en œuvre, du maintien et de l'amélioration continue d'une NSM. L'HLS dans son ensemble sert à permettre à un organisme d'obtenir l'amélioration continue, et elle s'appuie sur la démarche PDCA. Dans un organisme, les éléments NSM sont organisés autour d'activités fonctionnelles, comme l'illustre la [Figure 1](#).

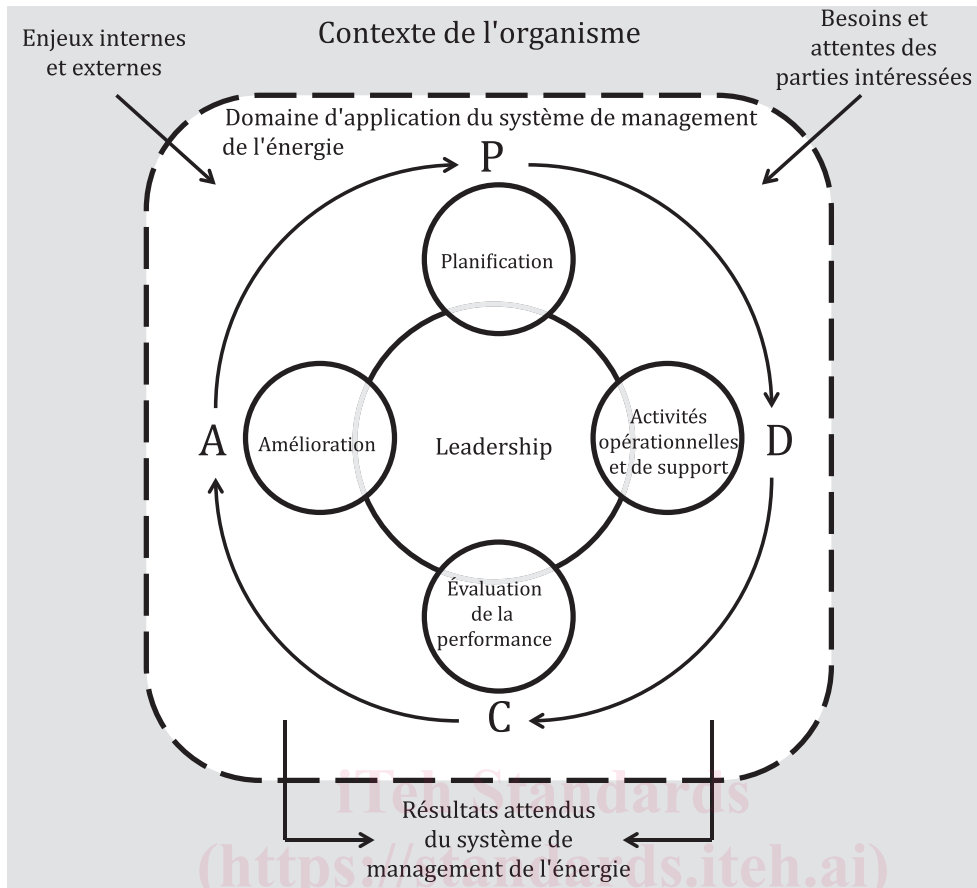


Figure 1 — Cycle Plan-Do-Check-Act

Il est de bonne pratique que le SMÉ soit aussi simple et facile à comprendre que possible, tout en répondant aux exigences de l'ISO 50001:2018. Par exemple, il convient que les objectifs organisationnels en management de l'énergie et en performance énergétique soient raisonnables, réalisables et conformes aux priorités organisationnelles et commerciales courantes. Il est recommandé que la documentation soit rédigée de la manière la plus claire possible et réponde aux besoins organisationnels, tout en étant également facile à mettre à jour et à conserver. Au fur et à mesure que le système se développe, basé sur l'amélioration continue, il y a lieu que la simplicité soit maintenue. Il convient que le SMÉ reflète le caractère unique de l'organisme.

Dans le cas d'un organisme complexe, les processus du SMÉ peuvent être plus détaillés afin de gérer avec succès l'efficacité, l'usage et la consommation énergétiques. Les organismes de moindre complexité peuvent avoir besoin de démarches simples et des processus minimaux, et d'informations documentées telles que le définit l'ISO 50001:2018 pour un SMÉ efficace. Par exemple, pour un organisme peu complexe, la collecte des données énergétiques peut se limiter à l'enregistrement manuel des relevés des compteurs pour le gaz et l'électricité, dans une feuille de calcul. Pour qu'un organisme complexe gère efficacement l'énergie, la collecte des données inclura probablement une collecte électronique et la transmission de multiples sources de données au sein de l'organisme, y compris des données des sous-compteurs.

5 Leadership

5.1 Leadership et engagement

Le présent paragraphe a pour objectif de garantir que la direction fait activement preuve de leadership et d'engagement pour améliorer en permanence le management de l'énergie et la performance